



*Diocèse de Mont-Laurier*

## DÉCRET

### Changement de nom de la paroisse Saint-Joseph pour Bon Pasteur

---

**CONSIDÉRANT** que la Loi sur les fabriques, sanctionnée par le gouvernement du Québec le 6 août 1965, reconnaît à l'évêque d'un diocèse le pouvoir d'ériger, par décret, « des paroisses et des dessertes, les démembrer, les diviser, les supprimer ou les annexer à d'autres paroisses ou dessertes et en changer les limites », (L.R.Q., c F-1, art. 2);

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de cette même loi, à l'article 21, une fabrique peut demander un changement de nom ;

**CONSIDÉRANT** que la paroisse Saint-Joseph regroupera les paroisses Saint-Gérard-Majella, Saint-Aimé et Notre-Dame-de-Lourdes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008;

**CONSIDÉRANT** la demande du comité de transition du regroupement des paroisses Saint-Joseph, Saint-Gérard-Majella, Saint-Aimé et Notre-Dame-de-Lourdes du 8 août 2007, proposant que le nom de la paroisse regroupée devienne Bon Pasteur;

**CONSIDÉRANT** que l'évêque du diocèse de Mont-Laurier, Mgr Vital Massé, est favorable au nom proposé ;

**EN CONSÉQUENCE**, en vertu de mon autorité ordinaire, j'autorise la fabrique de la paroisse Saint-Joseph à demander son changement de nom au Registraire des entreprises pour que le nom de la paroisse soit changé en paroisse Bon Pasteur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Donné à Mont-Laurier, sous ma signature, le sceau du diocèse de Mont-Laurier et la signature du chancelier ce 12 novembre 2007.

+ Vital Massé  
Évêque de Mont-Laurier

Christian Clément  
Chancelier